



PDV AF : NON MERCI !

PNC AF

Mars 2016

L'Intersyndicale PNC a décidé de s'opposer à la mise en œuvre par Air France d'un Plan de départs volontaires (PDV) en 2016, comme la Compagnie le fait depuis 2013 sans discontinuer.

Ce PDV concerne 200 postes PNC en équivalents temps plein. Au cours des trois années écoulées, les PDV 2013, 2014 et 2015 ont déjà permis à l'entreprise de faire partir 1 235 PNC au total.

Certains d'entre vous s'étonneront de cette position, d'une part du fait que nous avons accepté les PDV précédents (sans les signer pour autant), et d'autre part parce que cette mesure, étant fondée sur le volontariat, ne porterait pas préjudice à notre collectivité... et pourtant...

LA SITUATION ÉCONOMIQUE D'AF NE JUSTIFIE PLUS UN PDV PNC

Si nous manifestons notre opposition, c'est que **la situation économique d'AF a radicalement changé en 2015 : 462 millions d'euros de bénéfice d'exploitation et un déficit réduit d'1,1 milliard d'€.**

Divine surprise à laquelle nos dirigeants au plus haut niveau ne s'attendaient apparemment pas. Et tous les signes montrent que les résultats s'annoncent meilleurs en 2016. AF promet dans les médias et à son personnel une politique ambitieuse d'ouverture de lignes, d'achat de nouveaux appareils. **Et pourtant Air France maintient un PDV décidé à une époque où la peur**

de la perte de l'emploi faisait la part belle aux départs volontaires.

Les justifications qu'elle avance n'étonneront pas les lecteurs (Flash actu) et auditeurs (boards) de la communication de la Direction : ce sont les mêmes fournies à l'appui du Plan PERFORM 2020. En bref, il faut améliorer la compétitivité de la Société. Et si nous avons fait des bénéfices, c'est moins que nos concurrents*.

Notons à chaque fois le glissement sémantique : les mesures étaient **avant hier** justifiées par la survie de l'Entreprise, **hier** pour « *rester en première Division* », **aujourd'hui** pour être les leaders du Transport aérien européen (demain mondial ?).

S'il n'y a rien de mal à être ambitieux, nous pensons que **le PNC préfère voir les profits de l'Entreprise traduits sur sa feuille de paye plutôt que dans les classements des revues économiques.**

On est loin du PDV ? Au contraire.

LE CERCLE VICIEUX

Depuis le Plan TRANSFORM 2015, **AF a développé une logique infernale** qu'on peut résumer ainsi : je demande des **efforts de productivité aux PNC** et à leurs représentants. **Ces efforts de productivité** (ex : réduction des compositions d'équipage, du temps de repos en escale, du nombre de jours de congés payés) **génèrent du sureffectif, qu'il faut résorber.**

Et c'est sans fin : **après TRANSFORM et ses 20 % de productivité, AF voulait encore récupérer 17 % via le Plan PERFORM** et « produire » de ce fait quelques centaines de postes PNC surnuméraires qu'il faut donc supprimer. **Les départs naturels à l'âge de cessation légal d'activité ne suffisent plus, il faut donc créer des mesures d'incitation au départ.** Si le sujet n'était pas si grave, le Flash Actu du 26/02/2016 présentant le PDV nous ferait bien rigoler : une justification du PDV PNC, c'est « *peu de départs naturels estimés en 2016 (effets PDV précédents)* ».

La bonne blague ! Si tu anticipes les départs en retraite, il ne faut pas s'étonner qu'il y en ait moins. Plus cynique, mais on a l'habitude, l'argument de « *l'hypothèse d'une*



* : on notera que nos rigoureux gestionnaires n'hésitent pas lorsque cela les arrange à comparer les bénéfices d'un Groupe (IAG) avec ceux d'une Entreprise (AF).

première étape d'évolution de production de 30 heures en moyenne à l'été 2017» (l'auteur du Flash-actu ajoute prudemment : « *sans préjuger de l'issue des négociations* », à notre avis, il fait bien).

**Donc : efforts de productivité = sureffectif
= diminution d'emplois = incitation aux départs.**

AF est devenue un Moloch à qui on ne sacrifie pas des nouveau-nés, mais des emplois, au nom d'une religion qui joue la macro(n) économie contre l'humain.

VOUS AVEZ DIT EMBAUCHES ?

Si les mesures d'incitation aux départs orchestrés par l'Entreprise se traduisaient par des embauches, nous serions les premiers à les soutenir.

Mais comme vous l'aurez remarqué, **AF n'a plus recruté de PNC depuis 2008**, sa politique d'expansion se traduisant par le **transfert du Court et du Moyen-Courrier** vers le Groupe HOP ! et surtout vers Transavia. **Il s'agit, jusqu'ici, bien d'une politique d'attrition des emplois !**

AF a profité de ce contexte pour annoncer un **recrutement massif de PNC en Contrat de Qualification Professionnelle (CQP)**. Plusieurs raisons à cela : un renvoi d'ascenseur au Pouvoir en place pour qui l'annonce de création d'emplois (quelle qu'en soit la forme) constitue une sorte de dernière chance, AF, comme d'autres grandes Entreprises, ayant largement profité du cadeau CICE, et incitations financières non seulement sous la forme d'exonérations de charges sociales, mais aussi de primes versées à l'employeur pour chaque heure de formation dispensée au salarié/stagiaire.

Le CQP façon AF sera un contrat d'une durée de 6 à 9 mois à l'issue duquel son titulaire retournera à la précarité, sachant que notre métier se caractérise par des compétences très spécifiques rendant toute adaptation/reconversion compliquée (surtout dans le contexte général d'emploi que l'on connaît).

Il s'agit donc bien d'une création d'un vivier PNC AF qui n'a pas, sauf si la Direction nous dit le contraire, vocation à être titularisé.

Même si AF ne nous fera pas le cadeau de relier PDV et CQP (nous ne manquerons pas de l'interroger à ce sujet dans les diverses instances), **nous sommes convaincus que le PDV permettra d'augmenter le nombre de CQP conclus**. Cela va donc favoriser des CDD particulièrement précaires au détriment de CDI. Bienvenue à la régression sociale !

Enfin, précisons que **le PDV oblige celui qui y recourt à ne pas recruter pendant 2 ans, sauf sous la forme de contrats type CQP...**

LA MISE À MORT ORGANISÉE DE LA CRPN

En vidant la Compagnie de ses PNC en CDI, **ce 4^e PDV, vide un peu plus la CRPN de PNC actifs et cotisants et les remplace dans leur grande majorité par des PN retraités et donc pensionnés**. Et ce ne sont pas les cotisations occasionnelles de PNC en CQP qui viendront compenser la perte financière !

Parmi les 1235 PNC partis au cours des 3 PDV précédents, 895 étaient éligibles à une retraite à taux plein ou sans abattement et au 1^{er} mai prochain, tous seront entrés en jouissance de leurs droits...

Un rythme de liquidation jamais atteint auparavant, même pas en 2011 où pourtant de nombreux PNC sont devenus retraités par crainte du durcissement des conditions de liquidation à compter du 1^{er} janvier 2012 !

Cette réforme que nous avons combattue en son temps, est loin d'avoir produit les économies escomptées et la CRPN se trouve aujourd'hui confrontée, non seulement, à un déficit technique d'une ampleur jamais connue, mais également à un ratio cotisants/pensionnés le plus faible constaté. Et chaque PDV d'Air France viendra dorénavant dégrader substantiellement la situation... Nous aurons l'occasion d'y revenir dans un prochain bulletin.

Et en définitive, ce sera **le PNC resté dans l'Entreprise qui passera deux fois au tourniquet : une fois en donnant de la productivité à l'Entreprise** (avec un système de rémunération que la Direction voudrait moins avantageux) **et une seconde fois, en voyant la durée de cotisation allongée, voire sa future pension abaissée...** car avec les PDV d'Air France, la CRPN y sera mathématiquement obligée... Cela, alors que l'Entreprise devrait se porter de mieux en mieux !

Certes des esprits optimistes objecteront que ce ne sont pas 200 départs supplémentaires qui changeront fondamentalement les choses. Mais est-on bien certain que ce PDV sera le dernier ?

L'intersyndicale a acquis la conviction que NON !